



Maçon (H/F/X)

Construction - Travaux

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Envie de laisser ta trace dans le paysage des villes et villages ? Construis ton avenir bloc par bloc grâce à cette formation en béton !

Le Maçon et la Maçonne réalisent les **travaux de gros oeuvre d'un bâtiment**. Leur principale tâche consiste d'une part à assembler des briques en un mur maçonné à l'aide de mortier et d'autre part à poser les fondations du chantier. Les Maçons sont des ouvriers qualifiés dont le terrain d'activité s'étend de la nouvelle construction à la rénovation ou la transformation de bâtiments et ouvrages d'art existants.

Au cours de cette formation en apprentissage tu apprendras toutes les techniques et développeras toutes les compétences liées au métier de Maçon :

Maçonner : tu apprends les différentes techniques de construction et de maçonnerie. Tu apprends à préparer des mélanges, du mortier, de la colle. Tu apprends à préparer et assembler différents types de murs selon les matériaux utilisés. Tu apprends à réaliser des baies, poser des hourdis, dalles, poutres...

Terrasser : tu apprends à aplanir un plateau mais aussi à creuser des tranchées selon les dimensions voulues et à réaliser les fondations du bâtiment en béton armé. Tu apprends à déterminer les niveaux et implanter différents éléments avant la construction du bâtiment : chambre de visite, citerne, fosses...

Poser des égouttages : tu apprends à poser les différents éléments d'un système d'égouttage. Tu apprends l'installation de réservoirs, fosses septiques, la pose de canalisations, conduites, drains, chambres de visites ainsi que des canalisations d'évacuation et des drains.

Gérer un chantier : tu apprends à gérer les différents aspects d'un chantier comme la mise en place, l'aménagement du chantier, le stockage des matériaux et outils.

Techniques spécifiques : tu apprends différentes techniques comme le coffrage, le ferrailage, le bétonnage d'éléments simples tels que des poutres, dalles et colonnes. Tu apprends à couler du béton et aussi à décoffrer.

Isoler et étancher : tu apprends à poser différents matériaux d'isolation ainsi que différentes membranes d'étanchéité contre l'humidité et l'air.

Alors si tu souhaites bâtir ton futur profession dès maintenant, rends-toi dans un Centre IFAPME afin de début ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir->

l'alternance) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une entreprise de maçonnerie

Employé / Employée dans une entreprise de construction

Par exemple : Maçon / Maçonne pour la société Thomas & Piron (<https://www.ifapme.be/actualites/forme-toi-avec-ifapme-et-decroche-un-cdi-chez-thomas-piron>) qui engage fréquemment

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur en constructions gros-oeuvre (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-en-constructions-gros-oeuvre>) (adulte)

Entrepreneur général (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general>) (adulte)

Gestionnaire de chantier (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois) Inscription gratuite Sur le terrain Activités variées Travail en autonomie et en équipe

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Correspondance avec le Certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire obligatoire (CQ6P)

Aptitudes

Le Maçon et la Maçonne doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : architectes, clients, propriétaires, familles, travail d'équipe, fournisseurs...

Forme physique : le métier demande une bonne condition physique puisque vous manipulez des matériaux, charges et des outils lourds et encombrants, vous travaillez debout et vous travaillez en extérieur sur le chantier, vous travaillez parfois en hauteur et n'êtes pas sujet au vertige.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir parfois en urgence sur chantier. Vous êtes attentif aux délais de réalisation. Vous vous déplacez sur différents chantiers.

Rigueur et discipline : vous placez des éléments essentiels au bâtiment puisque vous travaillez sur les fondations, l'égouttage et les murs. Vous veillez donc à ce que votre travail respecte bien les normes de sécurité et soit irréprochable. De plus, vous respectez les mesures relatives à votre propre sécurité sur le chantier.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi les volets administratifs, sociaux, commerciaux et financiers.

Programme

1ère année :

- K21/1 Organisation du chantier - travaux en hauteur (12h)
- K21/1 Analyse, préparation et communication (48h)
- K21/1 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- K21/1 Maçonnerie en blocs - 1AP - théorie (32h)
- K21/1 Maçonnerie en blocs - 1AP - pratique (40h)
- K21/1 Implantation - Terrassement - Fondations - 1AP - théorie (20h)
- K21/1 Implantation - Terrassement - Fondations - 1AP - pratique (16h)

2ème année :

- K21/2 Isolation et étanchéité à l'air et à l'eau (24h)
- K21/2 Implantation - Terrassement - Fondations - 2AP - théorie (8h)
- K21/2 Implantation - Terrassement - Fondations - 2AP - pratique (12h)
- K21/2 Egouttage et drainage - théorie (23h)
- K21/2 Egouttage et drainage - pratique (16h)
- K21/2 Egouttage et drainage + Evaluation théorique EUAA1 (1h)
- K21/2 Coffrage - Ferrailage - Bétonnage - théorie (18h)
- K21/2 Coffrage - Ferrailage - Bétonnage - pratique (24h)
- K21/2 Coffrage - Ferrailage - Bétonnage + + Evaluation théorique EUAA2 (2h)
- K21/2 Maçonnerie en blocs - 2AP (16h)

3ème année :

- K21/3 Module intégratif : réalisation d'un complexe mur creux blocs - isolant -parement (24h)
- K21/3 Maçonnerie pleines et maçonnerie de parement - théorie (24h)
- 21/3 Maçonnerie pleines et maçonnerie de parement - pratique (28h)
- K21/3 Maçonneries collées - théorie (4h)
- K21/3 Maçonneries collées - pratique (8h)
- K21/3 Isolation et étanchéité à l'air et à l'eau, noeuds constructifs - complexe mur creux - théorie (16h)
- K21/3 Isolation et étanchéité à l'air et à l'eau, noeuds constructifs - complexe mur creux - pratique (16h)

Des incitatifs pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild](https://embuild.be/fr) (<https://embuild.be/fr>) et [Constructiv](https://constructiv.be/fr-BE/) (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction](https://www.ifapme.be/reconstruction) (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Verviers - ConstruForm

Rue de l'Est, 18 4800 Verviers

087 32 54 54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!